

Dossier Médical Personnel

- Une bonne nouvelle : le Dossier Médical Personnel est reporté à une échéance d'au moins 10 ans
- Une autre bonne nouvelle : le masquage de données sensibles par le patient a été adopté par les parlementaires (loi de Financement de la Sécurité Sociale)
- Une mauvaise nouvelle : ils ont refusé le masquage du masquage.